

Faits saillants – Séance régulière du 15 décembre 2023

Présentation des recommandations du groupe de travail Mikun Suluk



Le Conseil d'administration (CA) a pris connaissance des recommandations formulées par le groupe de travail autochtone-allochtone de l'Ordre, Mikun Suluk sur trois grands axes qui concernent l'Ordre : sa structure organisationnelle, son mandat de protection du public et sa mission sociale.

Au nombre de huit, ces recommandations sont le fruit d'une analyse approfondie des appels à l'action des commissions d'enquête des dernières années et de plusieurs rencontres de travail. Elles visent à assurer la démarche de décolonisation de l'Ordre pour contrer le racisme systémique et promouvoir des pratiques professionnelles culturellement sécuritaires.

Le CA a pris acte des recommandations et a remercié le groupe de travail. Il a également mandaté la direction générale pour évaluer leur faisabilité et les ressources requises et élaborer un plan d'action qui sera soumis pour adoption au CA.

Plan de communication de la Semaine des T.S. 2024

Le CA a adopté le plan de communication proposé par la Direction des communications et des affaires publiques en vue de la Semaine des T.S. qui se déroulera, en mars 2024, sous le thème « **T.S. : au cœur de toutes les transitions** ». Le volet grand public de cette campagne présentera des récits d'accompagnement construits à partir de témoignages de personnes accompagnées par des T.S.

Les membres de l'Ordre ayant participé à la consultation sur la thématique et les moyens de communication privilégiés pour la campagne 2024 ont été invités à joindre un panel qui sera consulté à toutes les étapes du processus créatif. De plus, un sondage sera réalisé auprès des membres sur leurs conditions de pratique et fera l'objet d'une campagne de relations de presse en marge de la Semaine.

Finalement, des activités donnant droit à des heures de formation continue seront proposées aux membres.

Nominations

Lors de la séance régulière du 15 décembre 2023, le CA a procédé à quatre nominations au sein de ses comités.

Comité de révision en matière d'équivalences

Sur recommandation du comité de gouvernance, d'éthique et des ressources humaines, le CA a nommé Mme Florence Godmaire-Duhaime, T.S. à la présidence du Comité de révision en matière d'équivalences (CRMÉ). Cette nomination survient à la suite de la démission, le 3 octobre 2023, de M. Samuel Messier, T.S., qui occupait ce poste. Mme Godmaire-Duhaime est membre de l'Ordre depuis 2013. Elle est titulaire d'un doctorat en travail social. Elle fait partie du CRMÉ depuis le 3 décembre 2021 et en est également la présidente substitut depuis le 24 février 2023.

Le CRMÉ a pour mandat de réviser, à la demande d'une personne candidate à l'exercice de la profession de T.S. ou de T.C.F., la décision du comité sur le contrôle de l'exercice des professions de T.S. et de T.C.F. (CCEP) refusant, en tout ou en partie, la reconnaissance d'une équivalence de diplôme ou de formation pour l'obtention d'un permis de l'Ordre.

Comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie

Le CA a nommé les trois personnes suivantes pour siéger au comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie (CEED). Celles-ci siégeront jusqu'en septembre 2027 :

- Me Lise Malouin, membre Émérite du Barreau du Québec et membre de l'Ordre des administrateurs agréés, récipiendaire de la médaille d'or du Lieutenant-gouverneur du Québec pour mérite exceptionnel
- M. Serge Turcotte, T.S., ancien membre du CA de l'Ordre
- M. Éric Pilote, T.S. (2^e mandat)

Ces personnes répondent respectivement aux critères du Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie des administrateurs du Conseil d'administration d'un ordre professionnel en ce qui concerne la composition du CEED :

- Une personne dont le nom figure sur la liste à partir de laquelle sont nommés par l'Office les administrateurs, conformément au Code des professions, et qui n'est pas un administrateur de l'ordre;
- Une ancienne administratrice ou un ancien administrateur de l'Ordre ou une autre personne visée au paragraphe précédent;
- Un membre de l'Ordre ayant une expérience, une expertise, une sensibilisation ou un intérêt marqué en matière de déontologie et d'éthique.

Rappelons que le mandat du CEED est d'examiner et d'enquêter sur toute information reçue relativement à un manquement aux normes d'éthique et de déontologie par une administratrice ou un administrateur de l'Ordre. De plus, en vertu de la *Politique de gouvernance des comités de l'Ordre*, le CEED exerce les mêmes fonctions en cas de manquement par une ou un membre de comité ou du conseil de discipline.

Sondage de mobilisation des employés de l'Ordre

L'Ordre a présenté au CA son programme continu de mobilisation et de fidélisation du personnel, incluant l'outil de mesure de la mobilisation du personnel mis en place cet automne. Cet outil permet d'évaluer de manière objective le climat de travail au sein de l'organisation.

Un premier sondage a été réalisé en septembre 2023. Le sondage a mené aux constats suivants :

- Le taux de mobilisation organisationnel de l'Ordre est de 8,6 / 10, démontrant un niveau de mobilisation très positif. Maintenir ce taux serait déjà une belle réussite.
- L'Ordre bénéficie d'un taux de recommandation de 70 %, ce qui constitue une réussite notable, étant donné que tout taux supérieur à 50 % est considéré comme étant excellent.
- La qualité de la relation des membres du personnel avec leurs gestionnaires constitue l'une des principales forces de l'Ordre et contribue à créer un climat de travail favorable à la mobilisation.

À la suite du sondage, le comité de direction a eu l'occasion de discuter des résultats au niveau de l'organisation. Des rencontres individuelles ont ensuite été organisées avec chaque gestionnaire pour communiquer les résultats propres à son équipe. Des rencontres avec chaque équipe ont ensuite eu lieu pour permettre des échanges sur les principales forces et préoccupations, et définir une ou deux actions à mettre en place au cours des prochains mois pour répondre aux préoccupations. À partir des actions proposées par les différentes directions, un plan d'action organisationnel sera élaboré.

Le CA est satisfait du taux de mobilisation et du climat de travail au sein de l'Ordre. Un prochain sondage doit être réalisé au printemps 2024.

Cotisation annuelle et des modalités pour l'exercice 2024-2025

Le CA a pris connaissance du rapport des consultations du secrétaire de l'Ordre, incluant un résumé et la liste exhaustive des commentaires recueillis dans le cadre de la consultation tenue en amont de l'assemblée générale annuelle ainsi qu'un résumé des commentaires recueillis lors de l'assemblée générale annuelle. Le CA, tenant compte des projections financières, du déficit projeté et du rapport du secrétaire, a pris la décision d'entériner la proposition de hausse de 30 \$ de la cotisation annuelle régulière. Il a aussi été informé de l'augmentation de 0,50 \$ des frais de la contribution à l'Office des professions qui est passé à 29,50 \$ cette année.

Les taux et les modalités de paiement en vigueur pour l'année 2024-2025 sont disponibles sur le [site de l'Ordre](#).

Montant de l'assurance de la responsabilité professionnelle pour 2024-2025

Le CA a adopté le montant de l'assurance de la responsabilité professionnelle pour l'année 2024-2025 fixé à 65,40 \$ (taxes incluses) pour les membres adhérant au régime de l'assurance responsabilité professionnelle obligatoire au 1^{er} avril 2024. Cette somme sera réduite à 32,70 \$ pour les membres inscrits au tableau de l'Ordre à compter du 1^{er} octobre 2024 et sans frais à compter du 1^{er} mars 2025.

Quant aux membres adhérant à l'assurance complémentaire, le montant de cette assurance est fixé à 10,90 \$ (taxes incluses) pour les membres inscrits au tableau entre le 1^{er} avril 2024 et le 28 février 2025. Cette somme sera réduite à 0 \$ pour les membres inscrits au tableau de l'Ordre à compter du 1^{er} mars 2025.

Rappelons que ces montants d'assurance s'inscrivent dans l'entente-cadre conclue en 2023 pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2028. Ils sont identiques aux montants exigés aux membres en 2023-2024.

Adoption de la grille de tarification de l'Ordre pour 2024-2025

Une grille de tarification révisée a été soumise au CA pour adoption. Celle-ci présente une tarification indexée pour différents services, notamment les cotisations, les frais de déclaration de l'exercice en société, certains frais reliés à l'admission, l'ensemble des frais liés aux communications et l'ajout de nouveaux produits. Il est à noter que les frais de formation continue n'ont pas été augmentés pour l'année 2024-2025.

L'adoption de cette grille tarifaire se traduira par des ajustements de tarification qui s'afficheront dans différentes sections du site web de l'Ordre au plus tard le 1^{er} avril 2024 : exercice en société, grille des frais d'admissions, trousse promotionnelle, tableau des frais, etc.

Règlement sur l'inspection professionnelle

À la suite d'une consultation des membres, menée du 2 octobre au 3 novembre 2023, l'Ordre a apporté des modifications à deux articles de son règlement. Le CA a adopté cette nouvelle version du *Règlement sur l'inspection professionnelle des membres de l'Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec* afin qu'il soit transmis à l'Office des professions pour approbation, conformément à l'article 95.2 du Code des professions.

L'entrée en vigueur du règlement est prévue pour le 1^{er} juin 2024.

Sommet des États généraux du travail social

Le CA a été informé de la fin de la phase de consultation des ÉGTS, de la publication du rapport de consultation par l'INM et du dépôt prochain des constats et recommandations des commissaires.

Le CA a également été informé de la décision du comité d'orientation des États généraux de reporter le Sommet par solidarité avec les personnes touchées par les grèves dans le secteur public. Une décision prise d'un commun accord avec l'organisme Communagir qui accompagne le comité d'orientation dans l'organisation du Sommet a été confié.

Motion d'appui aux revendications visant l'amélioration des conditions de pratique du personnel du secteur public

Le CA a adopté une résolution visant à soutenir les revendications visant l'amélioration des conditions de pratique du personnel du secteur public.

Cette décision s'est imposée en raison du contexte actuel qui menace à divers égards la protection du public, de la majorité de membres de l'Ordre qui exercent au sein du réseau de la santé et des services sociaux, de l'ampleur des problèmes sociaux actuels, de la forte mobilisation actuelle du secteur public et de la population ainsi que de la vitesse à laquelle évoluent les mouvements sociaux et les changements organisationnels au sein du gouvernement.